

Commune de Corminbœuf

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2020

Présidence : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
Présents : 63 citoyens
Majorité : 32
Scrutateurs : MM. Gérard Chenaux et Dominique Rhême
Excusés : Mme Isabelle Bussey, Conseillère communale
M. André Bruderer, Conseiller communal
Mme Fabienne Stevan, M. et Mme Edwin et Helga Gruber

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale. Cette Assemblée sera consacrée au budget 2021.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que, conformément à l'article 12 alinéa 1 de la loi sur les communes, l'Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 27 novembre 2020 et par distribution d'un tout-ménage, le bulletin numéro 10.

Le procès-verbal du 15 septembre 2020 était publié sur le site internet et une version papier à disposition depuis 10 jours à l'administration communale. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

2 scrutateurs sont désignés par **Mme Anne-Elisabeth Nobs** : **MM. Gérard Chenaux et Dominique Rhême**.

Elle prie les personnes présentes, qui n'auraient pas la qualité de citoyenne ou citoyen, de se faire connaître auprès d'eux. Les délibérations sont enregistrées pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour.

Cela n'est pas le cas.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminbœuf du mardi 15 septembre 2020. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée. Il est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
2. Budget 2021 et rapport de la commission financière
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
3. Nomination de l'organe de révision
4. Investissements
 - 4.1 Crédit pour l'étude de réalisation de la mise en séparatif du secteur «Centre» et crédit pour la mise en place de mesures provisoires en rapport avec la réalisation d'un projet de construction
 - 4.2 Crédit de planification de la halle multisports
 - 4.3 Crédit pour l'aménagement de la Route de Matran
5. Modification des statuts Réseau Santé Sarine
6. Projet de fusion du Grand Fribourg : information
7. Divers

Aucune remarque n'est formulée par rapport à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminbœuf du 15 septembre 2019.

Une remarque est formulée sur le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminbœuf du 15 septembre 2020 :

M. Jean-Claude Spicher demande une modification à la page 8/9, concernant son intervention au sujet la Route de Givisiez. Il lui semble que ses propos ont été mal interprétés : « Les automobilistes arrivant depuis la Route Jo-Siffert, ne sont effectivement pas prioritaires car l'aménagement urbain se trouve sur leur droite, en montant vers le carrefour des Avudrans. Par contre, depuis le carrefour des Avudrans jusqu'à celui de l'Ancienne Forge, la priorité doit être inversée en fonction de la pose des panneaux que je souhaite faire poser (3.09 et 3.010) mais on se rend bien compte que la priorité ne peut pas être unilatérale depuis le carrefour Jo-Siffert jusqu'à l'Ancienne Forge. »

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande à **M. Jean-Claude Spicher** de bien vouloir faire parvenir cette demande au Conseil communal par écrit.

Le procès-verbal du 15 septembre 2020 est accepté à 62 voix (oui), 1 abstention.

2. Budget 2021

2.1 Budget de fonctionnement

Pour le budget 2021, la parole est passée à **M. Christian Vorlet**, Conseiller communal, en charge du dicastère des finances.

Le Conseil communal présente le budget 2021, avec une perte prévisible de CHF 526'903, soit 3.97% des produits. Le budget présente un total de recettes de CHF 13'283'133, un total de charges de CHF 13'810'036. Les effets du COVID représentent environ CHF 100'000 de charges supplémentaires et les réformes fiscales CHF 200'000 de produits en moins.

L'évolution des charges nettes par chapitre, ainsi que la proportion des charges liées sont ensuite commentées.

2.2 Budget des investissements

M. Christian Vorlet rappelle que les investissements prophylactiques sont abandonnés par souci de clarté. Seuls figurent les investissements déjà votés et les investissements prévus pour ce soir.

Préavis de la commission financière pour le budget de fonctionnement 2021

M. Christian Rebetez, membre de la commission financière, fait part du préavis de la Commission financière de Corminbœuf : « *La commission financière, à l'unanimité de ses membres, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2021 présentant un déficit de CHF 526 903* ».

Il n'y a pas de question.

Le budget 2021 de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Préavis de la commission financière pour le budget d'investissements 2021

M. Christian Rebetez fait part du préavis de la Commission financière de Corminbœuf qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget d'investissements 2021.

Mme Anne-Elisabeth Nobs remercie M. Christian Rebetez et demande s'il y a des remarques ou des questions.

La parole n'est plus demandée.

Le budget 2021 des investissements est approuvé à l'unanimité.

3. Nomination de l'organe de révision

M. Christian Rebetez lit la proposition de la commission financière : « *Conformément à l'attribution que lui confie l'art. 97, al.1, lit. c, LCo (loi sur les communes), la commission financière, à l'unanimité de ses membres, propose à l'assemblée de désigner Fidiconsult SA en qualité d'organe de révision pour les exercices 2021 à 2023 et de reconduire une deuxième et dernière fois le mandat qui lui était déjà confié.* »

L'Assemblée approuve cette nomination à l'unanimité

4. Investissements

4.1 Crédit pour l'étude de réalisation de la mise en séparatif du secteur « Centre » et crédit pour la mise en place de mesures provisoires en rapport avec la réalisation d'un projet de construction

Mme Chantal Angéloz présente l'investissement.

Préavis de la commission financière

M. Christian Rebetez fait part du préavis de la Commission financière de Corminbœuf « *La commission financière, à l'unanimité de ses membres, recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 480'000. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2% pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 15% pour les études A et B et de 4% pour les travaux du point C.* »

M. Saverio Akbas demande s'il y a une alternative à cet investissement, et comment l'autorisation de construire des nouveaux bâtiments a été pensée ?

Mme Chantal Angéloz répond que la commune doit fournir un raccordement pour les nouvelles constructions. Le Conseil communal a essayé de le faire dans les meilleurs délais.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le projet ne s'est développé que récemment, alors que le terrain était à bâtir depuis de longues années.

Le fait que la Route du Centre va être refaite en 2021 a également été pris en considération.

M. Saverio Akbas demande des précisions au sujet de la qualité « temporaire » du raccordement.

Mme Anne-Elisabeth Nobs précise que ce raccordement sera en fait définitif. Les deux canalisations vont rester. En revanche, la suite de la canalisation, mixte, devra plus tard être transformée en séparatif, et c'est cette partie de canalisation qui est temporaire.

M. Christian Ruffieux demande si une étude du remplacement, ou une mise dans la même fouille, de la conduite d'alimentation d'eau potable de la commune a été faite.

Mme Chantal Angéloz indique que la question a été posée à SINEF. Pour l'instant ce n'est pas nécessaire.

Mme Anne-Elisabeth Nobs ajoute que la fouille sera l'occasion de vérifier l'état effectif de la conduite.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée communale **approuve** l'investissement pour l'étude de réalisation de la mise en séparatif du secteur « Centre » et le crédit pour la mise en place de mesures provisoires en rapport avec la réalisation d'un projet de construction par **60 (oui) voix et 3 abstentions.**

4.2 Crédit de planification de la halle multisports

M. Alain Lunghi présente l'investissement.

Préavis de la commission financière

M. Christian Rebetez fait part du préavis de la Commission financière de Corminbœuf : *« La commission financière, à la majorité de ses membres, recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 590'000. Cet investissement sera financé par un prélèvement sur les réserves. »*

M. Jonathan Collaud demande comment le Conseil prévoit quelle sera l'utilisation de la salle.

M. Alain Lunghi répond qu'un groupe d'experts sera mis en place. Il s'agit d'un processus participatif auquel prendront part des représentants des sociétés locales et de la Commission d'aménagement.

Les sociétés locales ont été rencontrées et interrogées, c'est sur cette base que le Conseil communal a décidé d'avancer dans le projet.

M. Jonathan Collaud aimerait pouvoir consulter le résultat de la rencontre avec les sociétés.

M. Alain Lunghi indique que c'est sur la base d'une discussion que le Conseil a décidé d'aller de l'avant. Le besoin est avéré.

M. Jean-Philippe Doutaz, en sa qualité de président du FC Corminbœuf, affirme qu'il y a bel et bien un manque d'espace adéquat pour que les 180 joueurs puissent s'entraîner et jouer au foot, notamment durant la période hivernale.

M. Jean-Marc Angéloz demande si les petits groupes de musiciens, théâtre improvisé, Tai-Chi, couture, tricot ou autres, ont été pris en compte dans le plan général des locaux de la commune.

M. Alain Lunghi indique qu'il n'y a pas, en effet, de locaux suffisants pour de telles demandes actuellement. C'était compris dans le projet initial, et finalement cela n'a pas été retenu pour la raison suivante : comme les pompiers pourraient être regroupés à Fribourg dans quelques années, leurs locaux seraient redistribués pour les activités locales. D'ailleurs, l'étude qui est votée ce soir contient une revalorisation du local des pompiers.

M. Daniel Angéloz constate que la buvette va disparaître et demande s'il est prévu de la déplacer.

M. Alain Lunghi répond qu'une zone buvette doit être trouvée dans le projet, faisant partie intégrante du cahier des charges de l'architecte.

Le besoin et l'utilisation de la buvette sont bien présents, mais on ne sait pas encore où elle se trouvera.

M. Daniel Angéloz souhaite que le Conseil communal fournisse des informations sur l'avancée de l'étude via le site internet.

M. Alain Lunghi est tout à fait d'accord et souligne que le vote de cette Assemblée concerne l'étude du projet.

M. Jean-Claude Spicher est surpris que la commission financière ne soit pas unanime pour soutenir ce projet. Il regrette que l'étude des besoins ne soit davantage transparente. Selon lui, la publication de celle-ci rendrait les citoyens plus enclins à accepter le projet.

M. Claude Mindel remercie le Conseil communal d'avoir consulté les différentes sociétés pour cette planification. Il indique que le besoin d'une halle supplémentaire est bien présent et la variante proposée lui plaît plus que les autres. Cependant, il souhaiterait que toutes les sociétés soient consultées pour donner leur avis lors de la phase de l'avant-projet.

M. Alain Lunghi en prend note.

M. Saverio Akbas demande ce que signifie le « manque » d'heures de sport pour les élèves.

M. Alain Lunghi répond qu'actuellement, il manque 11 heures de sport par année aux élèves, en raison du manque d'espace. Ces heures sont cependant compensées par la piscine et les camps de ski.

M. Saverio Akbas demande si le projet actuel est sur un ou deux étages.

M. Alain Lunghi indique que, pour l'instant, le projet est sur un étage.

M. Lionel Claivaz demande si, sur le long terme, il n'y aurait plus assez de terrain pour développer ou agrandir l'école.

M. Alain Lunghi indique que pour l'instant, selon le nouveau PAL, il n'y a plus de développement de terrain à bâtir prévu et on ne s'attend pas à davantage d'habitants.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée communale **approuve** l'investissement pour la planification de la halle multisports à **53 voix (oui) et 10 abstentions**.

4.3 Crédit pour l'aménagement Route de Matran

Tout d'abord **M. Dario Viel** indique que la réalisation de la zone 30 devant l'école sera complètement fonctionnelle d'ici le vendredi 18.12.2020, par la pose de totems aux entrées et sorties de la zone.

M. Dario Viel présente ensuite le projet.

Préavis de la commission financière

M. Christian Rebetez fait part du préavis de la Commission financière de Corminbœuf :
« Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter un crédit de CHF 215 000 TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2% pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 4% sur 25 ans.

La commission financière estime que la réalisation d'un tel projet n'est pas opportune alors que le budget 2021 est déficitaire et la situation financière de la commune incertaine. Le secteur n'a jamais été le lieu d'un accident et les mesures à prendre ne présentent aucune urgence. La commission note également que l'objectif poursuivi par cet investissement est relativement opaque.

Au vu des arguments qui précèdent, la commission financière propose à l'unanimité de ses membres de reporter ce projet à un exercice ultérieur. »

M. Jean-Marc Kuhn estime que le Conseil communal a raison de s'occuper de la sécurité sur la Route de Matran. À son avis, il serait plus judicieux de diminuer la vitesse à 50 km/h. Il ne comprend pas pourquoi il faudrait supprimer un passage pour piétons par une aide à la traversée.

De plus, il pense qu'il faudrait prolonger la bande cyclable jusqu'au carrefour de Nonan. En effet, il y a une bande cyclable de Belfaux vers Grolley alors que la vitesse n'est pas limitée.

M. Dario Viel reconnaît que la suppression du passage pour piétons pour le remplacer par une solution où le piéton n'a pas la priorité peut sembler étonnante. C'est la recommandation que le Conseil communal a reçu du bureau de prévention des accidents, qui a indiqué que la situation actuelle n'est pas optimale. Le Conseil communal a suivi l'avis des experts.

Concernant la vitesse, cela fait des années que le Conseil communal demande un abaissement de la limite, mais le canton reste inflexible : s'il n'y a pas de constructions des deux côtés de la chaussée, comme c'est le cas pour la Route de Matran, il n'y a pas de limitation à 50 km/h.

Pour ce qui est de la bande cyclable, la route qui traverse Corminboeuf depuis Belfaux vers la Route de Payerne est une route cantonale. C'est donc du ressort du canton. Selon la réglementation, en dehors de la limitation à 60 km/h, l'aménagement d'une bande cyclable nécessite un marquage médian de la route. Pour cela, la route devrait être plus large de 1.5 m. Selon les normes en vigueur, cela n'est donc pas possible.

Mme Anne-Elisabeth Nobs ajoute qu'il s'agit d'une mesure du plan d'agglomération. L'aménagement cycliste est prévu, mais c'est le canton qui est maître d'œuvre. Le Conseil communal continue malgré tout à insister auprès du canton. Pour l'instant ce que l'on propose c'est de ralentir un peu la circulation pour améliorer la sécurité.

M. Dario Viel souligne que cet aménagement est le seul à avoir obtenu un préavis favorable du SPC.

M. Christian Rebetez estime que le point principal est la sécurité des piétons. Or les piétons sont en sécurité sur le trottoir. Pour lui, le projet va à l'envers du bon sens en supprimant le passage pour piétons.

M. Dario Viel indique que le passage pour piétons, selon les experts, donne une fausse impression de sécurité. En installant une aide à la traversée 30 mètres plus loin, on oblige le piéton à être attentif et enlève cette fausse sécurité qu'offre un passage pour piétons. C'est l'avis des experts.

De plus, l'automobiliste sera ralenti grâce à la construction de l'aide à la traversée.

M. Saverio Akbas félicite le Conseil communal d'avoir écouté la demande des citoyens. Il a une question au sujet du « slalom », et souhaite connaître la hauteur de l'obstacle.

M. Dario Viel répond une vingtaine de centimètres.

M. Saverio Akbas demande si la zone orange correspond à un achat de terrain.

M. Dario Viel répond que les 40 m² d'accotements appartiennent à un agriculteur au bas du village, ils vont lui être achetés. La parcelle située en haut est propriété de l'Etat

de Fribourg. Un échange de terrain et les frais qui en découlent sont compris dans le coût du projet.

M. Saverio Akbas demande encore si un passage pour piétons ne pourrait pas être ajouté à l'aide à la traversée.

M. Dario Viel indique que cela n'a pas été envisagé, l'aide à la traversée serait alors considérée comme un passage pour piétons.

M. Saverio Akbas suggère de sécuriser le passage piéton qui sort du Chemin du Tigulet.

M. Dario Viel indique que si les véhicules doivent freiner avec le slalom et ensuite à la hauteur de l'édilité, les automobilistes auront encore une vitesse de 45 km/h en arrivant au passage pour piétons. Il répète que les mesures de vitesse effectuées ne montrent pas de fréquences élevées de dépassements. Les aménagements prévus ont pour but de ralentir les automobilistes qui descendent.

M. Saverio Akbas indique que la sécurité des piétons dans le village est très importante pour lui. Il est heureux que la limitation à 30 km/h soit installée devant l'école. Il demande un passage pour piétons supplémentaire à l'entrée du Chemin de l'Evangile, et que le passage entre Chésopelloz et Corminboeuf soit abaissé à 60 km/h. Concernant cette dernière demande, **M. Dario Viel** indique qu'elle est en cours de réalisation, avec la bande cyclable du bas de Chésopelloz. Il prend note de la demande de **M. Saverio Akbas** au sujet du passage pour piétons supplémentaire.

M. Patrick Mülhauser soutient le projet, il fait souvent du jogging et doit parfois courir vite pour éviter les véhicules. Il demande une clarification de l'endroit exact de l'aide à la traversée.

M. Dario Viel précise l'emplacement du nouveau trottoir, qui descend 30 mètres plus bas que le passage pour piétons actuel.

M. Daniel Angéloz demande s'il n'est pas plus judicieux de déplacer le passage en direction du village. Il peine à comprendre la demande et la dépense. Cela ne lui semble pas nécessaire actuellement.

M. Dario Viel indique que de plus en plus de piétons oublient de regarder avant de traverser. De plus, déplacer le passage pour piétons en face de l'entrée de la Forêt de Verdilloud ne permettrait pas de réduire la vitesse du trafic motorisé.

Il explique que le radar indicatif et la police cantonale effectuent des contrôles de vitesse. Or, les vitesses ne sont pas si souvent trop élevées, 5 km/h au-dessus environ.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que l'objectif qui est visé est un 50 km/h, de fait.

M. Dominique Rhême souhaite vivement que l'aide à la traversée soit doublée par le marquage d'un véritable passage pour piétons.

M. Dario Viel indique qu'en cas d'acceptation du crédit, ce vœu qui a été plusieurs fois mentionné ce soir, sera intégré dans la demande.

M. Jean-Philippe Doutaz propose d'installer des radars qui clignotent lorsque les vitesses sont trop élevées.

M. Dario Viel indique que ce genre d'installation coûte environ CHF 25'000.-. Cela ne représente pas une véritable solution.

M. Christian Mottas salue le projet. Cependant, la pertinence de l'îlot de droite et du déplacement du passage pour piétons ne lui paraît pas évidente. Il lui semble que les piétons seront "*noyés dans la verdure*" et les véhicules ne ralentiront pas forcément.

M. Dario Viel remercie **M. Christian Mottas** pour son intervention. Il estime que beaucoup de citoyens se sont exprimés. Le Conseil communal a proposé un projet qui tient compte des directives et des normes, élaboré en collaboration avec les ingénieurs

et le bureau de prévention des accidents. Il rappelle que le Service de la Mobilité a examiné le projet et que Le SPC a donné son aval. Le projet tel que présenté a donc été analysé en détail.

M. Christian Mottas demande si le canton participe aux coûts.

M. Dario Viel répond que le canton ne paie pas les aménagements éditaires. Ils sont supportés par la commune.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée communale **approuve** l'investissement pour l'aménagement de la Route de Matran par **27 voix (oui) contre 26 voix (non) et 10 abstentions.**

5. Modification des statuts Réseau Santé Sarine

M. Boris Bek-Uzarov présente l'objet.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée communale **approuve** la modification des statuts Réseau Santé Sarine à **62 voix (oui) et 1 abstention.**

6. Fusion du Grand Fribourg : information

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique : « Lors de notre dernière séance, Daniel Angéloz, membre de l'Assemblée constitutive, vous a présenté l'état des travaux et le nouveau calendrier. Pour rappel, le vote consultatif qui aurait dû avoir lieu en mai a été reporté au 26 septembre 2021. D'ici là, l'Assemblée constitutive a mis sur pied des groupes de travail transversaux pour approfondir différentes problématiques, en particulier la question des langues, de l'économie et des taxes, de la culture au niveau professionnel et des aspects politiques. Parallèlement le Groupe de travail Finances est chargé d'évaluer les impacts financiers de la crise sanitaire sur le projet de fusion. Vous avez récemment reçu le journal de la fusion, et vous pouvez trouver des informations à jour sur le site www.grandfribourg.ch ».

7. Divers

Horaires TPF

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique : « A la suite des changements d'horaire majeurs des transports publics en décembre 2019 et en particulier suite à la décision du canton de desservir Chésopelloz par la nouvelle ligne « la Sonnaz-Chésopelloz » qui ne circule ni le week-end, ni à midi, le Conseil communal avait commandé, à charge de la commune pour 2020, des courses supplémentaires à midi en période scolaire et des courses le week-end pour Chésopelloz.

Dès le début, les statistiques ont indiqué une utilisation extrêmement faible des bus le week-end. Après une année d'observation, la situation n'a pas évolué favorablement

et le Conseil communal a donc décidé de ne pas reconduire cette prestation pour des raisons tant économiques qu'écologiques.

Nous regrettons que cette offre n'ait pas été plus employée, et nous étudions, en collaboration avec l'agglomération, d'autres solutions pour les futurs horaires. »

Antennes 5G – Mise à l'enquête (Rte d'Amont 1)

M. Alain Lunghi partage des informations au sujet de l'installation d'antennes 5G. Le traitement des oppositions est en cours, il y a 35 oppositions pour 367 signatures. Les motifs d'oppositions sont : pertes de valeurs immobilières, des aspects esthétiques, et l'ordonnance ORNI.

M. Alain Lunghi souligne que la Confédération a prévu de faire un monitoring des rayons non-ionisants en 2021. Le rapport sera publié en 2022.

Le Conseil communal se doit de donner un préavis car, dans le canton de Fribourg, la 5G est traitée comme pour tout permis de construire. Cela dit, le respect des normes n'est pas une compétence communale et, au nom du principe de précaution, le Conseil communal n'est pas en mesure d'assurer l'innocuité des antennes 5G.

Du point de vue de la loi, le Conseil communal doit traiter toutes les oppositions avant de donner son préavis. Néanmoins, le Conseil communal communique qu'il a l'intention de demander l'application de l'art. 92 de la *Latec*, en vue d'une suspension de la procédure en attendant les résultats des études.

En résumé, tant que le Conseil fédéral n'a pas communiqué la non-nocivité des ondes 5G, le préavis communal est provisoirement défavorable à la construction d'antennes 5G.

Mme Aurélie Gendre est heureuse d'entendre ce qui précède. Elle voudrait connaître le nombre de signataires pour la mise à l'enquête de l'antenne de la pharmacie. Elle souhaite proposer un vote des citoyens et de l'Assemblée, afin de savoir comment les citoyens se positionnent au sujet de la 5G. Elle demande aussi si une commission est mise en place pour traiter les oppositions relatives à la 5G, et si la liste des opposants peut être transmise.

M. Alain Lunghi rappelle que l'antenne de la "zone pharmacie" doit être traitée différemment. Il y a six oppositions sur cette antenne et de nombreuses signatures.

Concernant un éventuel vote de l'Assemblée il répond qu'il n'est pas possible d'effectuer un vote sans que l'objet soit à l'ordre du jour.

Il ajoute encore qu'une commission n'est pas prévue pour traiter les oppositions à la 5G, car les oppositions doivent être traitées par la commune. La liste des opposants ne peut pas être transmise.

Il annonce que le Conseil communal donnera une réponse formelle au sujet de la soumission éventuelle du vote lors de la prochaine Assemblée.

M. Claude Mindel indique qu'il y a une troisième antenne qui se situe au manège et il n'a jamais vu de mise à l'enquête. Il se demande si le Conseil communal procède à des vérifications afin d'éviter des utilisations abusives sans demande de permis.

M. Alain Lunghi ne peut pas donner de réponse précise, et indique que le Conseil communal va s'informer à ce sujet.

Mme Carine Bek-Uzarov indique que la puissance maximale de l'émission des ondes ne correspondrait pas forcément à ce qui est prétendu par la fiche technique des antennes. De plus, l'utilisateur est censé contrôler lui-même l'intensité des émissions, ce qui semble curieux. Elle demande si la commune peut contrôler la puissance des ondes émises.

M. Alain Lunghi indique que la marge de manœuvre de la commune pour faire des vérifications est très restreinte. La commune n'a pas la possibilité d'effectuer de telles mesures. Par contre, le monitoring mis en place par la Confédération nous donnera plus d'informations.

M. Pascal Zwahlen déclare que des bruits circulent sur le déplacement de l'antenne de la pharmacie vers la déchetterie. Il se demande si la commune a des informations à ce sujet.

M. Alain Lunghi indique que le projet porté par SALT à la pharmacie est actuellement gelé. Il ne peut rien ajouter de plus.

Une citoyenne rappelle que la portée de la 5G est de 500 m. Elle demande si le Conseil communal surveille les mises à l'enquête d'antennes 5G, car les opérateurs vont essayer d'en implanter ailleurs dans la commune.

M. Alain Lunghi indique qu'il s'agit d'une procédure de permis de construire standard, et que la marge de manœuvre de la commune est minime.

Entretien des routes

M. Gérard Chenaux a une demande au sujet de l'entretien de la route du quartier du Rafoué à Chésopelloz : des feuilles bouchent les grilles. Parfois il doit les enlever lui-même. Quant au déneigement, il n'est pas effectué jusqu'au bout de la commune. Il se demande qui est chargé de ces travaux et voudrait savoir si la commune contrôle l'application du règlement concernant la taille des haies car il a observé des branches trop longues dans le quartier du Rafoué.

M. Dario Viel indique que l'entretien des routes est de la responsabilité de la commune. C'est le service édilitaire qui assure leur entretien : une des personnes travaillant pour ce service vit à Chésopelloz. Concernant le déneigement de la commune, un nouveau prestataire a été engagé avec un contrat et un cahier des charges plus précis. Ce contrat sera valable dès le 1^{er} janvier 2021. Le déneigement se fera jusqu'à l'entrée de la forêt ou jusqu'à la place de parc près de Ponthaux. Pour la taille des haies, un contrôle est effectué tous les deux ans. S'il s'agit d'arbres, c'est normalement à l'agriculteur responsable de s'en charger.

Projet Bien-vivre ensemble

M. Boris Bek-Uzarov informe l'Assemblée sur le projet du Bien-vivre ensemble.

« Lors de la dernière Assemblée Communale, nous avons évoqué la vive énergie que la jeunesse dégage dans les différents lieux publics de notre commune et nous nous étions engagés à trouver une solution. Le Conseil communal a décidé d'engager l'association REPER afin de nous aider à pallier le problème. REPER est une association qui travaille pour la prévention de la santé. Sur le mandat de la commune, M. Adrien Oesch, éducateur de rue de REPER est venu prendre le « pouls » des jeunes de notre village. La bonne nouvelle est qu'ils sont justement en excellente santé et qu'ils débordent d'énergie. M. Oesch n'a rien constaté d'alarmant. Cependant, il est nécessaire d'agir à titre préventif. Dans ce but, le Conseil Communal a opté pour un projet socioéducatif pour le « vivre ensemble » plutôt que de partir dans une campagne d'interdiction qui n'arrangerait pas la situation. Si vos enfants sont interpellés par un jeune homme sur la place de jeux de l'école ou ailleurs dans le village, ne soyez pas inquiets car il s'agira certainement de M. Onur Songur, éducateur de rue de l'association REPER, qui va travailler avec les jeunes de notre commune. Le résultat prendra du temps mais sachez que la situation est sous contrôle. Lors de l'Assemblée communale du printemps, l'association REPER viendra vous présenter sa mission et, qui sait, des premières constatations. Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration. »

Fusion du Grand Fribourg

M. Jean-Marc Angéloz prend la parole au sujet de la fusion. Il s'adresse à Madame La Syndique et au Conseil communal, en remarquant leur initiative d'engager la commune de Corminboeuf dans le processus de fusion du Grand Fribourg, processus qu'il juge regrettable. Il juge que la fiduciaire BDO n'a pas agi dans l'esprit de transparence que promeut le concept de fusion, dans le cas du calcul du taux d'impôt notamment.

Il pose quatre questions au Conseil communal :

- 1. Est-il d'accord de ne tolérer aucune manipulation secrète des chiffres relatifs aux finances publiques, et, par conséquent, d'exiger la transparence totale du processus de la fusion, la transparence de tous les chiffres utilisés par la société BDO et, en cas de refus, d'annoncer le retrait immédiat de la commune de Corminboeuf ?*
- 2. Selon une rumeur, le comité de pilotage de la fusion (COPIL) aurait signé un contrat les yeux fermés. Il aurait accepté que BDO ne lui montre pas les calculs qu'il a faits, mais livre uniquement des résultats invérifiables. Afin d'établir la vérité, le Conseil communal peut-il obtenir une copie du contrat passé avec BDO et la fournir en toute transparence à notre Assemblée communale, organe suprême de la commune ?*
- 3. Quelles sont les informations financières confidentielles des communes auxquelles fait allusion le président du groupe finances, M. Vorlet ? S'agit-il, par exemple, du montant que le Grand Fribourg devra payer pour l'assainissement de la Pila ou pour la caisse de pension de la Ville de Fribourg ? S'agit-il d'autres dettes ou projets d'investissements qui seront dévoilées après la votation ? Quelles sont notamment les informations confidentielles que la commune de Corminboeuf a remises à BDO et dont le Conseil communal serait au courant ?*
- 4. Un bas taux d'impôt s'explique notamment par une hausse des taxes. Le Conseil communal peut-il, pour l'information transparente de ses citoyens, exiger du COPIL un tableau de l'évolution du total des taxes perçues dans le Grand Fribourg depuis une dizaine d'années, ainsi qu'une estimation du total des taxes après la fusion ?*

Il termine en remerciant le Conseil communal de bien vouloir apporter une réponse précise à chaque question, comme l'exige l'art. 17 de la loi sur les communes.

M. Christian Vorlet répond en assurant avoir compris que **M. Jean-Marc Angéloz** n'est pas favorable à la fusion. Il demande à **M. Jean-Marc Angéloz** d'envoyer ses questions par écrit, et assure qu'on lui répondra, par écrit également. Il estime que le fait d'intervenir à chaque Assemblée avec les mêmes questions pour recevoir les mêmes réponses n'apporte rien aux personnes présentes.

Note de la rédaction :

Les réponses à ces questions seront lues lors de la prochaine Assemblée. Le Conseil communal a décidé de publier ces réponses sur le site internet simultanément à leur envoi à l'auteur des questions.

Route d'Amont et Team+

M. Marcel Bertschy a deux observations : en haut de la Route d'Amont, le passage pour piétons n'est pas suffisamment éclairé. Deuxièmement, depuis la ferme Bersier vers la route cantonale il n'y a pas de visibilité en direction de la gauche. Serait-il possible d'installer un miroir ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs annonce que ces questions seront étudiées par le Conseil communal.

M. Daniel Angéloz a appris avec plaisir que le projet 30 km/h pour les Routes d'Amont et de Givisiez est toujours d'actualité. Le rapport de Team+ d'octobre dernier montre que le nombre de véhicules est passé de 2'600 à 4'000, c'est-à-dire une augmentation de 5.5 % à Corminbœuf, pour une moyenne cantonale de 2%. Ce qui est préconisé par Team +, c'est d'appliquer une limitation à 30 km/h sur la Route d'Amont et de Givisiez. Il a lu dans le bulletin communal qu'il y a une étude en cours et se demande en quoi consiste ladite étude, si elle a déjà été réalisée et quel est le calendrier de mise en place des zones 30. Il ajoute encore une remarque quant à la Route de Givisiez, qu'il considère dangereuse.

M. Dario Viel répond d'abord au sujet de la vitesse et de la manière de rouler. Il rappelle que la Route de Givisiez a été réalisée en respectant le concept *Valtraloc* préconisé par le canton. La largeur de la chaussée permet à deux véhicules de se croiser, sans se toucher, ni monter sur le trottoir. Il s'agit avant tout d'une question de respect entre automobilistes.

L'étude pour la mise en zone 30 de la Route d'Amont a été faite, le Conseil communal a les résultats et a estimé qu'il fallait attendre que la circulation se redistribue, à la suite des travaux sur la Route de Givisiez. La Route de Givisiez étant terminée depuis une année, le mandat a été donné à Team+ d'établir un rapport technique et l'étude est en cours. Les résultats seront transmis durant le 1er trimestre 2021. Ensuite, il faudra juger quelles mesures sont adéquates et nécessaires. Le Conseil communal viendra, cas échéant, présenter à l'Assemblée un projet soumis au vote, mais probablement pas avant l'automne prochain.

M. Jean-Claude Spicher rappelle que, selon le PV de l'Assemblée, les résultats de l'étude étaient prévus pour novembre 2020. Il pense que Team+ devait être « boosté ».

Mme Anne-Elisabeth Nobs reconnaît que les résultats ont du retard.

M. Saverio Akbas demande s'il est bien utile de faire des études de trafic, alors qu'il est impacté par la crise. Il juge que les résultats seront faussés et souhaite que le Conseil communal attende le rétablissement de la situation.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le Conseil communal en prend note.

Barrière et consultation citoyenne

M. Jonathan Collaud a deux suggestions : la première concerne le sentier en gravier le long de l'école, il faudrait selon lui y installer une double barrière à l'endroit débouchant sur la route du Chemin de la Forêt afin de ralentir les vélos ou les enfants en train de courir. Sa deuxième suggestion est la mise en place d'une consultation citoyenne pour la nouvelle salle communale.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que le Conseil communal prend note de ces suggestions.

Personnel communal

Mme Emilie Fleury a remarqué que le personnel communal a plus que doublé ces dernières années et se demande comment la création d'un nouveau poste est justifiée.

Mme Anne-Elisabeth Nobs commence par préciser que ce poste est un 20% pour le secrétariat de l'école pour de nouvelles tâches. Elle poursuit en soulignant qu'une grande partie du personnel est employé à temps partiel et que cela correspond à 3.8 emplois à plein temps. Il est nécessaire d'être plus nombreux afin de pouvoir répondre aux demandes des citoyens et satisfaire les exigences cantonales, qui sont en augmentation permanente.

Réponses à M. Jean-Marc Angéloz

M. Daniel Angéloz demande que les réponses qui seront faites par écrit à **M. Jean-Marc Angéloz** soient publiées sur le site internet de la commune ou communiquées d'une autre manière.

Mme Anne-Elisabeth Nobs assure que le Conseil communal va y réfléchir.

Repas à domicile

M. Boris Bek-Uzarov annonce que le service de distribution des repas à domicile recherche du personnel et encourage toute personne intéressée à le lui faire savoir.

Remerciements

Anne-Elisabeth Nobs remercie tous les membres du personnel communal, de l'administration, de la conciergerie, de l'édilité et de l'accueil extra-scolaire. Elle remercie également les membres du corps des sapeurs-pompiers et du corps enseignant pour leur indéfectible engagement et leur travail toujours apprécié. Elle remercie encore le Conseil communal pour le travail effectué et l'esprit collégial qui règne durant ses séances.

L'Assemblée est levée à 22h35 par Mme **Anne-Elisabeth Nobs**, qui présente ses meilleurs vœux de fin d'année.

La Syndique :

A.-E. Nobs



La Secrétaire :

S. Aïoutz